

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**PRISE EN SOINS D'UN BÉNÉFICIAIRE DE SOINS PRÉSENTANT UN DEGRÉ DE
DÉPENDANCE ÉLEVÉ**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE : 8210 16 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

PRISE EN SOINS D'UN BÉNÉFICIAIRE DE SOINS PRÉSENTANT UN DEGRÉ DE DÉPENDANCE ÉLEVÉ

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante de prendre en charge les soins délégués par l'infirmier/infirmière auprès des bénéficiaires de soins (BS) présentant un degré de dépendance élevé dans le respect du plan de soins en veillant à la sécurité et au bien-être du BS, tout en collaborant dans une équipe pluridisciplinaire.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour l'UE « Prise en soins d'un bénéficiaire de soins présentant un degré de dépendance faible à modéré »

*sur base de mises en situation professionnellement significatives et intégratives chez un BS présentant un degré de **dépendance faible à modéré** dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,*

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation du SFMQ annexé à ce dossier pédagogique,
dans les limites de sa fonction,

en développant une communication adaptée,

dans le respect du délai imparti,

- ◆ de participer à la prise en soins du/des BS, sous délégation, y compris les transmissions ;
- ◆ d'évaluer la réalisation des soins administrés au BS (auto-évaluation) ;
- ◆ de répondre à des questions en rapport direct avec les aptitudes et savoirs mobilisés dans les situations.

Pour l'UE « Aide-soignant/aide-soignante : Stage d'insertion »

dans le respect de la déontologie propre au métier,

dans le cadre de la prise en charge de BS bénéficiant de soins peu complexes,

dans le respect du plan de soins de la personne bénéficiaire,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de manutention, d'ergonomie et de gestion du temps,

dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,

en adoptant une communication respectueuse et adaptée,

- ♦ d'adopter des attitudes cohérentes avec les valeurs fondamentales de respect des personnes et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;
- ♦ de s'insérer et de travailler au sein d'une équipe ;
- ♦ de participer à l'accomplissement de soins liés aux activités de la vie quotidienne relevant du métier d'aide-soignant/aide-soignante ;
- ♦ de questionner sa pratique en présentant ses atouts et ses limites et de s'interroger sur le développement continu de son identité professionnelle ;
- ♦ de rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le personnel chargé de cours.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Prise en soins d'un bénéficiaire de soins présentant un degré de dépendance faible à modéré », code n° 8210 15 U21 D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

ET

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Aide-soignant/aide-soignante : Stage d'insertion », code n° 8210 18 U21 D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable :

sur base de mises en situation professionnellement significatives et intégratives chez un BS présentant un degré de dépendance élevé dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation du SFMQ annexé à ce dossier pédagogique,

dans les limites de sa fonction,

en développant une communication adaptée,

dans le respect du délai imparti,

- ◆ de participer à la prise en soins du/des BS, sous délégation ;
- ◆ d'évaluer la réalisation des soins administrés au BS et ses attitudes professionnelles (auto-évaluation) ;
- ◆ de répondre à des questions en rapport direct avec les aptitudes et savoirs mobilisés dans les situations.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de gestion du temps ;
- ◆ le niveau de précision et de soin apportés à la réalisation des tâches ;
- ◆ le niveau d'adaptation et d'intégration : la capacité à mobiliser des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'argumentation : l'illustration des propos et la capacité à élargir le débat.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant/étudiante sera capable :

4.1. Technologie : activités infirmières déléguées

sur base de mises en situation chez un BS présentant un degré de dépendance élevé dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,

dans le respect de la législation spécifique et de la liste d'actes en vigueur (base légale, conditions d'exécution, notions liées à la délégation),

en adoptant une communication adaptée,

- ◆ d'identifier et d'explicitier les activités infirmières déléguées que l'aide-soignant/aide-soignante peut effectuer sous le contrôle de l'infirmier/infirmière au sein d'une équipe structurée, et plus spécifiquement la liste suivante :
 - les soins d'hygiène à une stomie cicatrisée, ne nécessitant pas des soins de plaies,
 - les soins d'hygiène chez un/une patient/patiente ou résident/résidente, souffrant de dysfonction de l'A.V.Q., conformément au plan de soins,
 - l'application des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles conformément au plan de soins,
 - l'application des mesures dans le cadre de la prévention des escarres conformément au plan de soins,
 - l'assistance du/de la patient/patiente ou résident/résidente, lors du prélèvement non stérile d'excréments et de sécrétions,
 - l'administration de médicaments, à l'exclusion des substances stupéfiants, préparés par un/une infirmier/infirmière ou un/une pharmacien/pharmacienne, par les voies d'administration suivantes :
 - orale (y compris l'inhalation et aérosol thérapeutique),
 - rectale,
 - percutanée,
 - injection sous-cutanée d'héparine fractionnée par voie sous-cutanée ;
 - l'alimentation et hydratation par voie orale, y compris troubles de la déglutition,
 - l'enlèvement manuel de fécalomes,
 - la pose et le retrait des bandages destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses,
 - la mesure des paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, y compris la mesure de la glycémie par prélèvement sanguin capillaire, et signalement de ces mesures à l'infirmier/infirmière dans les meilleurs délais et de manière précise,
 - ... ;

◆ d'expliquer l'élimination :

- les différentes voies d'élimination,
- notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie sur l'élimination (urinaire, fécale, sueur, ...) limitées au métier d'aide-soignant/aide-soignante, les problèmes courants (constipation, rétention urinaire...) et les interventions-types eu égard au problème identifié (y compris précautions et prévention) dans les limites de sa fonction,
- les différents types d'incontinence et les moyens d'y pallier dans les limites de la fonction d'aide-soignant/aide-soignante,
- les signes observables liés à un trouble de l'élimination et la terminologie professionnelle : COQA¹, normes, fréquence, échelles...,
- les appareillages en lien avec l'élimination et en particulier :
 - la sonde vésicale : fonctionnement et surveillances, rôle de l'aide-soignant/aide-soignante...,
 - les stomies : définition, types, matériel nécessaire et adapté à la situation, procédures, rôle de l'aide-soignant/aide-soignante... ;
- le rôle de l'aide-soignant quant à l'élimination du BS et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques :
 - surveillance selon le type d'excrétion,
 - enlèvement manuel de fécalome,
 - assistance du/de la patient/patiente ou résident/résidente, lors du prélèvement non stérile d'excrétion et de sécrétions ;

◆ d'expliquer les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie liées au système endocrinien, limitées au métier d'aide-soignant, et les interventions-types eu égard au problème identifié (y compris précautions et prévention) dans les limites de sa fonction,

◆ d'expliquer les notions en lien avec la sociologie du diabète (lien avec les habitudes de vie, la société de consommation, l'obésité...),

◆ d'expliciter les liens entre les différents savoirs : signes d'hyper et d'hypoglycémie, traitements-type (insulinothérapie, antidiabétiques oraux...), lien entre la mesure de la glycémie par l'aide-soignant et l'administration du traitement par l'infirmier, conseils nutritionnels et d'hygiène de vie, différents types de diabète, lien avec la glycosurie...,

◆ d'identifier les différentes façons de mesurer une glycémie : glycémie capillaire, par prise de sang, capteur continu...,

¹ COQA : Couleur, Odeur, Quantité, Aspect

- ◆ d'expliquer les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie liées aux constantes biologiques courantes, et en particulier :
 - le poids,
 - la taille,
 - le tour de taille et l'IMC (Indice de Masse Corporelle),
 - la tension artérielle,
 - la température,
 - la fréquence, le rythme et l'amplitude cardiaque,
 - la fréquence, le rythme et l'amplitude respiratoire, ainsi que la saturation en oxygène ;
- ◆ d'identifier les signes associés à des constantes biologiques anormales (signes d'hypo et d'hypertension, troubles du rythme cardiaque...),
- ◆ d'identifier et d'utiliser correctement les supports de transmission des différents paramètres,
- ◆ d'expliciter les traitements médicamenteux :
 - les notions de pharmacologie appliquée au métier d'aide-soignant/aide-soignante : voies d'administration, précautions d'administration, catégories les plus courantes, formes galéniques (gélules, comprimés, gouttes ophtalmiques et auriculaires, indications en lien avec les notions d'anatomie de physiologie et de pathologie...), conditions de conservation et péremption, utilisation et effets attendus les plus courants, notice, conditions de délivrance, élimination de médicaments et de leurs emballages... ,
 - le système de distribution des médicaments, préparé et personnalisé par un/une infirmier/infirmière et/ou un/une pharmacien/pharmacienne,
 - les signes observables et la terminologie professionnelle liés à l'administration médicamenteuse : identification des effets attendus et observation anormale (effets secondaires),
 - le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante quant à l'administration médicamenteuse chez le BS² et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques :
 - par voie orale, y compris l'inhalation,
 - par voie rectale,
 - par percutanée,
 - injection sous-cutanée d'héparine fractionnée par voie sous-cutanée ;
 - les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie sur le système respiratoire et les affections respiratoires les plus courantes limitées au métier d'aide-soignant,
 - l'injection sous-cutanée d'héparine fractionnée : technique, caractéristiques, indications, surveillances, notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie les plus courantes limitées au métier d'aide-soignant et en lien avec le système veineux et cardiovasculaire... ;

² Le rôle de l'aide-soignant quant à l'administration médicamenteuse chez le BS est limité à l'aide à la prise de médicaments par la voie orale dans cette UAA.

- ◆ d'expliquer la prévention et le traitement des affections veineuses y compris la thérapie par compression à l'aide de bandes élastiques :
 - les différents moyens non pharmacologiques de prévenir et/ou traiter des affections veineuses (y compris la différenciation entre bas et bandes élastiques),
 - les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologies sur le système veineux et cardiovasculaire, et en lien avec les affections veineuses les plus courantes limitées au métier d'aide-soignant/aide-soignante,
 - les signes observables et la terminologie professionnelle liés au retour veineux (y compris les effets attendus de la pose de bas),
 - le rôle de l'aide-soignant/aide-soignante quant au retour veineux et aux bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses et la mise en œuvre des règles et principes professionnels notamment au travers de procédures, méthodologies et/ou techniques (y compris la gestion des soins d'hygiène, lever du BS, position des jambes au lit et au fauteuil, stimulation de la marche, les cas où la marche est recommandée ou interdite...).

4.2. Pratique professionnelle : activités infirmières déléguées

au départ de situations exemplatives d'un BS présentant un degré de dépendance élevé dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle,

dans les limites de ses fonctions et conformément à la législation en vigueur,

en appliquant une communication adaptée,

sur base des concepts et notions vues dans l'UE pré requise,

- ◆ d'effectuer, auprès du BS, les activités infirmières déléguées, en adéquation avec le plan de soins et dans le respect des limites de sa fonction³. De justifier sa légitimité en tant qu'aide-soignant/aide-soignante dans la réalisation de l'activité, en référence au cadre légal ;
- ◆ de favoriser l'autonomie, le confort et l'estime de soi du BS au travers de toutes les activités de soins et dans les limites de son champ de compétence ; agir avec bienveillance ;
- ◆ de surveiller l'élimination du BS (urinaire, fécale, sueur, ...) et signaler les problèmes le cas échéant dans les délais opportuns (en fonction du degré d'urgence) au professionnel pertinent (l'infirmier/infirmière, le/la médecin, ...) ;
- ◆ de mettre en œuvre les règles et principes professionnels pour aider le BS dans son élimination, en choisissant la technique la plus adéquate selon l'état du BS et son environnement, en respectant sa pudeur, son intimité et ses convictions et en favorisant le maintien de l'estime de soi du BS ;
- ◆ de mesurer des paramètres (y compris le poids et la taille) concernant les différentes fonctions biologiques (sauf la mesure de la glycémie capillaire) en utilisant le matériel adapté à l'état du bénéficiaire et signaler ces mesures à l'infirmier/infirmière dans les meilleurs délais et de manière précise ;
- ◆ de mesurer la glycémie par prélèvement sanguin capillaire, identifier une glycémie anormale et en prioriser la transmission le cas échéant ;
- ◆ d'identifier un paramètre anormal et en prioriser la transmission le cas échéant ;
- ◆ d'administrer les traitements prescrits, le cas échéant ;

³ Par facilité méthodologique et pour une meilleure compréhension par le lecteur, la plupart des activités infirmières déléguées de cette UAA sont citées en lien avec cette aptitude, dans la colonne des savoirs, grâce à leur lien avec une technique de mise en œuvre spécifique. Ces activités déléguées sont ensuite détaillées (Cf. infra).

- identifier les effets attendus du traitement (changement observable),
 - identifier toute observation anormale et prioriser sa transmission ;
- ♦ de participer à la prévention et ou au traitement des affections veineuses par la pose et le retrait de bandes élastiques.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie : activités infirmières déléguées	CT	B	48
Pratique professionnelle : activités infirmières déléguées	PP	T	48
7.2. Part d'autonomie			24
Total des périodes			120

8. ANNEXE : « Référentiel » du SFMQ - RÉFÉRENCES POUR L'ÉVALUATION

UAA	PARTICIPER A LA PRISE EN SOINS D'UN BS, SOUS DELEGATION : BS PRESENTANT UN DEGRE DE DEPENDANCE ELEVE DANS CERTAINES ACTIVITES DE SA VIE QUOTIDIENNE ET/OU DE SA VIE SOCIALE
-----	--

SITUATION D'ÉVALUATION REPRÉSENTATIVE DE L'UAA :

Éléments critiques de contexte (ou contraintes) :

Tâches :

- Sur base d'une ou plusieurs mise(s) en situation professionnellement significative(s) et intégrative(s) chez un BS présentant un degré de dépendance élevé, dans certaines activités de sa vie quotidienne, de sa vie sociale et relationnelle, situations réelle(s) et/ou fictive(s), le candidat/la candidate doit :

- participer à la prise en soins du/des BS, sous délégation,
- évaluer la réalisation des soins administrés au BS et ses attitudes professionnelles (auto-évaluation)
- répondre à des questions en rapport direct avec les aptitudes et savoirs mobilisés dans la(les) situation(s)

Éléments fournis à la personne candidate :

Les ressources nécessaires à la collecte des données (réelles et/ou fictives) :

- dossier patient/patiente de soins y compris le plan de soins
- directives spécifiques de l'infirmier/infirmière
- et autres sources éventuelles

Temps de réalisation :

- maximum 2H, hors collecte des données

Mise en situation :

- mise(s) en situation réelle(s) et/ou fictive(s) répondant aux éléments de complexité (MRS, unité générale d'un hôpital, centre pour personnes en situation de handicap...)

Complexité :

- Concernant un BS :

- BS présentant un degré de dépendance élevé pour les AVQ

- Concernant la prise en soins sous délégation :

- La (les) mise(s) en situation doivent amener le candidat/la candidate à :
 - observer et signaler, le cas échéant, les changements chez un BS
 - informer et conseiller un BS et/ou son entourage
 - surveiller et aider à l'alimentation et l'hydratation par voie orale d'un BS et signaler les éventuels problèmes
 - appliquer des mesures en vue de prévenir les lésions corporelles
 - appliquer des mesures dans le cadre de la prévention des escarres
 - effectuer des soins d'hygiène au lit et soins annexes par exemple ongles, dents, cheveux, barbe...
 - installer un BS dans une position fonctionnelle avec support technique et le surveiller

- effectuer une réfection de lit inoccupé
- mesurer les paramètres et signaler les résultats
- effectuer une aide à la prise de médicaments par voie orale pour un BS
- effectuer une injection sous-cutanée d'héparine fractionnée

- A travers son épreuve, s'il ne l'a pas déjà réalisée, le candidat/la candidate doit réaliser 2 des activités infirmières parmi les suivantes :

- soins d'hygiène à une stomie cicatrisée, ne nécessitant pas des soins de plaies
- assistance du BS lors du prélèvement non stérile d'excrétions et de sécrétions
- enlever et remettre les bandages élastiques destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses
- effectuer une glycémie capillaire
- administrer un aérosol
- administrer un traitement par voie rectale

- Les transmissions professionnelles font partie de l'épreuve : elles sont comprises dans la prise en soins.

- Le temps de réalisation de l'épreuve sera adapté par l'OEF en fonction des conditions professionnelles, des circonstances et du contexte.

Autonomie

Lors de la prise en soins, le candidat/la candidate identifie, programme et réalise les tâches déléguées en toute autonomie.

Remarque : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des conceptrices/concepteurs d'épreuves ! Bien entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs/conceptrices veilleront à formuler les tâches, consignes ... à communiquer aux personnes candidates en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendu.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION *S.F.M.Q.*

CRITÈRES INCONTOURNABLES ⁴	INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES	Réussite de l'IG ⁵ Oui/Non
Critère 1 : CONFORMITÉ DU RÉSULTAT	1.1 Les activités infirmières liées à la prise en soins du BS, sont réalisées et conformes à la norme en vigueur	...
	1.2 Les réponses aux questions sont conformes aux attentes et en adéquation avec la mise en situation	...
	1.3 Le candidat/la candidate évalue les techniques de soins appliquées sur le(les) BS et ses attitudes professionnelles (auto-évaluation)	...
Critère 2 : COHÉRENCE DE LA DÉMARCHE	2.1 La collecte des données est réalisée et permet la prise en soins	...
	2.2 La planification des soins est logique	...
Critère 3 : RESPECT DES RÈGLES ET PRINCIPES PROFESSIONNELS	3.1 Les règles de déontologie sont appliquées et le candidat/la candidate reste dans les limites de sa fonction	...
	3.2 Les principes et règles d'ergonomie et de manutention sont respectés	...
	3.3 Les règles de protection de l'environnement (tri et l'élimination des déchets) sont appliquées	...
	3.4 Les activités infirmières déléguées sont conformes aux principes et règles d'hygiène et de sécurité	...

⁴ **Les conditions de réussite** sont déterminées par le cadre de référence d'évaluation S.F.M.Q. :

- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,
- la situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.

⁵ **Le seuil de réussite** est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l'épreuve qu'ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d'évaluation »

Critère 4 : COMMUNICATION	4.1 Le candidat/la candidate communique avec le BS et/ou son entourage de façon appropriée et adopte des attitudes professionnelles permettant d'établir et de maintenir un climat de confiance	...
	4.2 Le candidat/la candidate collabore de façon professionnelle avec l'équipe pluridisciplinaire notamment en réalisant des transmissions professionnelles correctes (observations saillantes et résultats de la prise des paramètres).	...